



Council of  
Chain Restaurants:  
Quebec

1000 de la Gauchetière Ouest  
Bureau 2429  
Montreal (Québec)  
H3B 4W5

Téléphone : (514) 448-2154  
Télécopier : (514) 448-5154  
Courriel : jlefebvre@crfa.ca  
www.crfa.ca

Conseil des chaînes  
de restaurants  
du Québec

Montréal, le 15 janvier 2010

CTE – 004M  
C.G. – P.L. 71  
Code de la  
sécurité routière

**Madame Julie Boulet**  
Ministre des Transports  
700 boul. René-Lévesque Est  
Place Haute-ville, 29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5H1

Madame la Ministre,

Nous avons pris connaissance de vos intentions de modifier à nouveau le Code de la sécurité routière en sanctionnant un conducteur lorsqu'il afficherait un taux d'alcoolémie supérieur à 50 mg (0,05) au lieu de 80 mg (0,08) prescrit par la loi actuellement. Le Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ) tient à vous indiquer son inquiétude devant cette mesure et son complet désaccord.

Notre association qui représente les principales chaînes de restauration au Québec, ainsi que 2 500 restaurants indépendants est préoccupée depuis fort longtemps par ce problème. Nous avons pris des engagements et sommes membres d'EducAlcool sur le commerce de l'alcool responsable. Nos employés dans les établissements servant de l'alcool sont régulièrement formés et mis au fait du traitement envers les clients ayant consommé trop d'alcool. Il s'agit d'une responsabilité sociale et nos membres en sont conscients et l'assument.

Le CCRQ n'est pas étonné de voir que votre gouvernement revient à la charge. Il y a deux ans, après la Commission parlementaire sur le Projet de loi 42, le résultat a été la mise sur pied du projet pilote des radars ainsi qu'une hausse des contrôles routiers. Si on observe les statistiques, ces mesures ont semblé donner certains résultats escomptés. Les statistiques sur les accidents mettant en cause l'alcool ont diminué et c'est encourageant dans la mesure où les objectifs visés ne pourront être atteints en deux ans seulement. Mais cela n'a pas semblé peser lourd dans la balance. Il est trop facile de simplement vouloir copier d'autres provinces ou pays dans cette démarche ou encore de n'écouter que ceux qui tiennent le même langage que vous comme certains groupes de pression (MADD) ou encore M. Jean-Marie de Koninck. Il serait intéressant d'écouter un peu plus les entrepreneurs qui créent de la valeur économique avec leurs établissements de restauration ou leurs bars dans toutes les régions du Québec.

Le Québec a réalisé d'énormes progrès depuis quelques années au chapitre de l'alcool au volant. Les campagnes de prévention et un cadre législatif plus contraignant semblent avoir eu un effet bénéfique. Des programmes comme Nez Rouge ont un succès encourageant à la période des Fêtes et ont eu pour effet de sensibiliser les consommateurs, particulièrement les jeunes. Il n'est pas inutile de

rappeler que très peu de cas d'accidents ayant l'alcool en cause se situent entre 0,05 et 0,08. La majorité de ces accidents reliés à l'alcool dépasse la limite de 0,08 et souvent de beaucoup. Selon les dernières statistiques de la SAAQ, de tous les accidents mortels où des traces d'alcool ont été découvertes en 2007, seulement 6 % mettaient en cause un conducteur ayant un taux d'alcool entre 50 mg et 80 mg, alors que pour la même période, 82 % avaient un taux d'alcool supérieur à la norme en vigueur actuellement. Ces résultats, couplés aux mesures mises sur pied après le Projet de loi 42, devraient vous réjouir des progrès réalisés. Le CCRQ demeure convaincu que la cible devrait être les conducteurs récidivistes et les alcooliques d'habitude plutôt que le consommateur moyen et responsable. Des mesures visant à mieux encadrer et contrôler ces cas problèmes auraient un meilleur impact au niveau des statistiques. Le CCRQ continue de penser que la solution passe par la sensibilisation de toute la population et aussi par une surveillance accrue, ainsi que des pénalités plus sévères.

Avec votre projet, vous ne visez pas la bonne clientèle mais plutôt le buveur social que vous êtes et que je suis, c'est-à-dire, les couples qui s'offrent une bouteille de vin au restaurant le soir de leur anniversaire ou encore à la St-Valentin. La clientèle à problème, ce sont plutôt les récidivistes de l'alcool au volant qui ne sont pas suffisamment punis et qui consomment plusieurs verres dans une seule soirée, avant de reprendre la route et le volant de leur véhicule. La consommation moyenne d'alcool par habitant a chuté de 26 % au Québec depuis le milieu des années 70. Statistique Canada indique également que le Québec, même avec son premier rang au niveau de la consommation moyenne d'alcool par habitant, demeure l'endroit où l'on trouve le moins de problèmes reliés à la consommation d'alcool. Une autre statistique intéressante mais qui ne semble pas trouver écho chez vous.

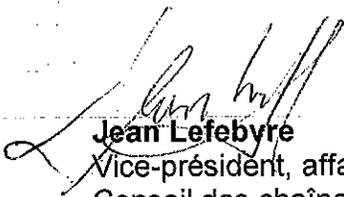
Ce dont le CCRQ est cependant convaincu est qu'une telle mesure aura un impact négatif sur les opérations de ses membres. En effet, afin de respecter la limite de 80 mg, il suffit de deux verres de bière ou encore deux verres de vin, ce qui nous semble fort raisonnable. Les consommateurs préféreront demeurer à la maison, inviter des amis, commander bière et nourriture et regarder un match de hockey sur la nouvelle télévision à écran plat qu'ils se sont procurés récemment. Ils délaisseront nos établissements. Vous visez une industrie qui est un joueur économique de première importance pour le Québec et qui a toujours apporté son soutien dans les campagnes de prévention de l'alcool au volant. Dans le contexte économique actuel qui pose des problèmes majeurs à l'économie du Québec, votre projet viendra ajouter à nos difficultés. Ici, je m'adresse à l'entrepreneur que vous avez été comme pharmacienne qui sait comment il est difficile de subsister dans le contexte économique actuel, sans venir en ajouter encore plus. Ces arguments ne semblent pas peser lourd auprès de certaines personnes que vous avez consultées qui n'ont pas d'entreprise à gérer.

Le CCRQ croit qu'il faut combattre l'alcool au volant et être plus ferme avec les récidivistes et les clientèles à risque. Cependant, il est consternant de voir encore une fois le gouvernement entrer dans les habitudes de consommation de la grande majorité des citoyens responsables. L'obésité vous a amené dans notre frigidaire et vous voici maintenant sur mon patio à vouloir contrôler le taux d'alcoolémie de mes invités. Il y a une limite à vouloir agir en bon père de famille. Il faut cesser de lire les premières pages des journaux et écouter ceux qui voudraient enrégimenter notre vie

et nos habitudes de consommation. Nous croyons qu'il faut combattre le phénomène de l'alcool au volant. Mais la mesure projetée ratera la cible et aura un impact fort négatif dans les opérations des restaurants. Augmenter les mesures de contrôle et hausser la surveillance policière, tout en maintenant les campagnes de sensibilisation seraient nettement plus appropriés. Il faut donner plus de 2 ans aux mesures que vous venez tout juste d'appliquer. Déjà les résultats sont encourageants, sauf pour ceux qui ont échoué avec le Projet de loi 42.

En terminant, le CCRQ est disponible pour vous rencontrer sur le sujet et souhaitons continuer à vous appuyer dans des campagnes et des mesures visant à limiter les impacts de l'alcool au volant. Mes membres ne peuvent vous supporter dans le projet que vous remettez sur la table actuellement. Je saisis aussi l'occasion pour vous indiquer que le CCRQ appuie la démarche entreprise par l'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) contre ce projet.

Veillez accepter, madame la Ministre, nos salutations les plus cordiales.



**Jean Lefebvre**

Vice-président, affaires gouvernementales  
Conseil des chaînes de restaurants du Québec (CCRQ)

Cc. : **François Meunier**, Association des restaurateurs du Québec (ARQ)  
**Dany Henley**, secrétaire par intérim de la Commission des transports et de l'environnement  
**Daniel Ratthé**, Parti québécois  
Membres de la Commission des transports et de l'environnement